



Règlement particulier du tournoi mixte d'Ambazac du 28 avril 2019

- Le tournoi d'Ambazac est autorisé par la Ligue Nouvelle Aquitaine sous le n° : En cours d'homologation
- La compétition est ouverte aux joueurs et joueuses de minimes à vétérans de NC à R4.
- Le juge arbitre de la compétition est Monsieur Richard Clabau. Le GEO de la compétition sera Madame Valérie Steinbach.
- Les tableaux mixte privilégié en poule de 4 , avec 2 sortants par poule, seront constitués en fonction de la moyenne CPPH de la paire. Les 8 équipes possédant les plus hautes moyennes s'affrontent dans une même série. Puis les 8 suivantes sont regroupées dans une seconde série, et ainsi de suite pour les série suivantes. Nous limitons les places à 64 paires au total.
- Les moyennes CPPH prises en compte pour le tournoi sont celles en vigueur à compter du 14/04/2019
- Dans une même paire, le CPPH du mieux classé des deux joueurs ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé (Règlement Général des Compétitions de la FBaD). Ex : P12/D7 ou P11/D7
- Les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points.
- La date limite des inscriptions est fixée au 18/04/2019 cachet de la poste faisant foi.
- Le Comité d'Organisation se réserve le droit d'annuler, de fusionner ou de scinder certains tableaux suivant le nombre de joueurs. Les joueurs en surnombre étant placés en liste d'attente.
- La constitution des tableaux aura lieu le 22/04/2019
- Le montant des engagements est de 12 € par joueur.
- Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre les joueurs, les volants officiels de cette compétition sont les : • Babolat 4
- Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage.
- Le temps de repos minimum est de 20 min entre chaque match.
- Le temps d'échauffement est de 3 min à partir du moment de l'annonce du match.
- Rappel, le gymnase à une hauteur sous obstacle de 6m - **Tout volant touchant un obstacle dans la salle est let au service et faute en jeu. On ne remet qu'une seule fois son service en cas de let.**

- Les décisions du juge arbitre sont sans appel.
- Le règlement fédéral sera appliqué pour tous les points non cités ci-dessus.